

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA DECOUVERTE
(S.M.A.D.)**

**PROCES – VERBAL DE LA REUNION
DU COMITÉ SYNDICAL**

SEANCE DU JEUDI 24 MAI 2018 - 17H

L'an Deux Mille Dix - Huit, le jeudi 24 mai, à 17 heures, le Comité Syndical du S.M.A.D., légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Garric, **sous la présidence de M. Didier SOMEN, Vice-Président suivie de celle de M. Christophe RAMOND après son élection en tant que Président.**

Présents : **Conseil Départemental** : **Titulaires (s)** : Mmes BIBAL-DIOGO Sylvie, CLAVERIE Elisabeth, GERAUD Eva, MM.FABRE André, RAMOND Christophe, VANDENDRIESSCHE Laurent
Conseil Régional : **Titulaires (s)** : Mme PINOL Catherine, MM. BRIANÇON Philippe, GILABERT Bernard
S.I.D. : **Titulaire(s)** : MM .ESPIÉ Alain, SOMEN Didier, VEDEL Christian

Excusés : **Conseil Départemental** : **Titulaire(s)** : MM .DALLA-RIVA Joseph (*procuration à Laurent VANDENDRIESSCHE*)
Conseil Régional : **Titulaire(s)** : Mmes FITA Claire, VINET Véronique, M. CROS Guillaume
S.I.D. : **Titulaire(s)** : M. HERNANDEZ Robert

Délégués en exercice : 18 **Présents** : 12 + 1 *procuration*

Date d'envoi de la convocation : 18 avril 2018

Secrétaire de séance : Alain ESPIÉ

Prises de parole

André Fabre, doyen d'âge prend la présidence de l'assemblée. Il souligne la force symbolique d'accueillir au sein du SMAD Christophe Ramond, Président du Département.

Christophe Ramond rend hommage à Bernard Bacabe, à son esprit d'équipe, sa convivialité, sa vision du collectif, son engagement dans les dossiers quotidiens et complexes du syndicat mixte, son combat pour redonner une image positive de Cap Découverte. Est ensuite observée une minute de silence en l'hommage de Bernard Bacabe.

Didier Somen rappelle que certains élus présents, qui ont connu l'ensemble des présidents du SMAD, savent que Bernard Bacabe a pris la présidence du syndicat dans des circonstances complexes - notamment en ce qui concerne les personnels – et qu'il a su résoudre un certain nombre de problématiques. Didier Somen évoque la volonté de Bernard Bacabe de transformer Cap Découverte, en envisageant notamment la fin de la Délégation de Service Public et en redéployant de nouveaux projets. Il regrette que ce décès ait subitement mis un frein au travail engagé, travail qu'il reviendra au nouveau président de relancer.

Christophe Ramond propose de baptiser une salle Bernard Bacabe au sein de Cap Découverte. Il souhaite lui rendre hommage en perpétuant la dynamique qu'il avait enclenché, en travaillant en partenariat avec la Région, les communes, l'intercommunalité et le Conseil Départemental. Il souhaite s'investir pleinement, par l'écoute, le dialogue et le travail collectif, pour trouver avec les services du smad et de ses partenaires les meilleures solutions pour l'avenir du site.

Christophe Ramond souhaite mettre en valeur le site de Cap'Découverte, améliorer sa zone de baignade, favoriser l'appropriation du lieu par ses utilisateurs en créant des activités culturelles, et en s'efforçant de proposer des activités qui ne soient pas forcément payantes.

Christophe Ramond est sceptique sur le devenir d'un parc d'attractions et souhaite réfléchir à l'arrêt de certaines activités pour se tourner vers de nouvelles propositions faites aux publics et aux familles.

Christophe Ramond souligne que la maison de la musique est la seule infrastructure dans le Tarn capable d'accueillir 700 spectateurs. Il souhaite que soit renforcé le partenariat avec la scène nationale d'Albi et qu'un travail plus soutenu soit engagé avec le service culturel de la Région. Il considère que les publics de la Maison de la Musique pourraient contribuer à accroître la

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA DECOUVERTE
(S.M.A.D.)**

fréquentation du site dans sa globalité. Il souligne enfin la nécessité de trouver une nouvelle façon de communiquer sur les potentiels de Cap Découverte, pour y faire venir les habitants du Département, de la Région mais aussi les touristes.

Christophe Ramond souhaite s'engager dans une démarche de rigueur financière. Il souhaite l'élaboration d'une stratégie financière globale pluriannuelle qui permette des investissements cohérents et une optimisation du fonctionnement.

N°2018/05/01

OBJET : INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

Le Vice-Président du S.M.A.D. sortant, Didier SOMEN, propose l'installation d'un nouveau membre au Comité Syndical, au regard de la désignation, pour le Département, lors de la Commission Permanente réunie le 13 avril 2018 de Monsieur Christophe RAMOND.

	Membres titulaires	Membres suppléants
<u>CONSEIL DEPARTEMENTAL</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Sylvie BIBAL-DIOGO - Elisabeth CLAVERIE - Joseph DALLA-RIVA - André FABRE - Eva GERAUD - Christophe RAMOND - Laurent VANDENDRIESSCHE 	<ul style="list-style-type: none"> - Michel MONSARRAT - Aline REDO - Paul SALVADOR

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA DECOUVERTE
(S.M.A.D.)**

Les membres titulaires et suppléants du Conseil Régional et de la 3CS demeurent inchangés :

	Membres titulaires	Membres suppléants
<u>CONSEIL REGIONAL</u>	- Philippe BRIANÇON - Guillaume CROS - Claire FITA - Bernard GILABERT - Catherine PINOL - Serge REGOURD - Véronique VINET	} } } - Hélène GIRAL } - Sébastien PLA } } }

	Membres titulaires	Membres suppléants
<u>3cs</u>	- Alain ESPIÉ - Robert HERNANDEZ - Didier SOMEN - Christian VEDEL	} } - Jean-François KOWALIK } - Thierry SAN ANDRES } - Danièle SCHMITT }

Le Comité Syndical :

- Prend acte de sa composition
- Autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.



Avant de poursuivre la séance, MM. Christophe RAMOND - nouvellement désigné par le Département pour siéger au S.M.A.D.- et Didier SOMEN, vice-président du S.M.A.D. invitent l'assemblée à rendre hommage à M. Bernard BACABE et rappellent la grande implication dont il a fait preuve au sein du S.M.A.D. Une minute de silence est observée à l'issue de laquelle M. RAMOND propose de baptiser un espace du nom de « Bernard BACABE » ce qui est approuvé par l'ensemble des conseillers présents. Le lieu reste à définir.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

N°2018/05/02

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT DU S.M.A.D.

M. André FABRE, doyen d'âge assure la présidence de la séance, en vue de l'élection du Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Découverte (S.M.A.D.)

M. FABRE fait appel à candidature et seul M. Christophe RAMOND se porte candidat.

M. FABRE fait procéder au vote :

- Nombre de délégués en exercice : 18
- Nombre de délégués présents : 12
- Nombre de votants : 12

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA DECOUVERTE
(S.M.A.D.)**

- Votes exprimés pour : 13 (dont une procuration)
- Bulletins blancs : néant
- Abstention(s) : néant

M. Christophe RAMOND aussitôt proclamé Président du S.M.A.D. est immédiatement installé dans ses fonctions.

Il remercie l'assemblée et précise qu'il sera à l'écoute tous et ouvert au dialogue car il croit en la réussite et en l'avenir du site.

Afin de faire évoluer le site, un renouvellement des activités s'avère nécessaire

Dès à présent, il faut envisager :

- **De changer et redorer l'image du site en faisant venir tout public, non seulement pour des activités payantes mais aussi pour des activités gratuites (ex. chemins de randonnées)**
- **De revoir la façon d'attirer les familles**
- **D'étudier toutes les pistes possibles afin de réaliser des économies sur le fonctionnement et de vivre au meilleur coût : supprimer certaines activités non rentables afin de repartir sur autre chose**
- **De conforter les relations avec les relais qui existent déjà telle LA SCENE NATIONALE D'ALBI**
- **De revoir le coût du pompage fort onéreux**

Il insiste sur le fait de développer les activités gratuites pour attirer un plus large public.



Après cette mise au point, Monsieur le Président propose de poursuivre l'ordre du jour :

N°2018/05/03

OBJET : CREATION DU BUREAU

Monsieur le Président rappelle la composition actuelle du bureau :

- M. Bernard **GILABERT** → 1^{er} vice-président
- M. Didier **SOMEN** → 2^{ème} vice-président
- M. Robert **HERNANDEZ** → secrétaire
- M. André **FABRE** → membre
- M. Alain **ESPIÉ** → membre

Il propose de procéder, à nouveau, à l'élection du Bureau et fait aussitôt appel à candidature :

- M. Bernard **GILABERT** → candidate au poste de 1^{er} vice-président
- M. Didier **SOMEN** → candidat au poste de 2^{ème} vice-président
- M. Robert **HERNANDEZ** → candidat au poste de secrétaire
- M. André **FABRE** → candidat au poste de membre
- M. Alain **ESPIÉ** → candidat au poste de membre

Monsieur le Président fait procéder au vote.

Le résultat proclamé est le suivant :

Nombre de délégués présents : 12 + 1 procuration

- 1^{er} vice-président : M. Bernard **GILABERT** : pour 13

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA DECOUVERTE
(S.M.A.D.)**

- 2^{ème} vice-président : M. Didier **SOMEN** : pour 13
- Secrétaire : M. Robert **HERNANDEZ** : pour 13
- 2 Membres : M. André **FABRE** : pour 13
M. Alain **ESPIÉ** : pour 13

Le bureau est immédiatement entré en fonction



2018/05/04

OBJET : DELEGATION DE COMPETENCES AU PRESIDENT

« En application de l'article L 5211-10 du C.G.C.T., le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception des matières limitativement énumérées dans cet article »

Afin de faciliter la gestion courante du syndicat, Monsieur le Président propose à l'assemblée de lui déléguer, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- 1/ Fixation des tarifs de tous produits et services de Cap'Découverte dans les limites suivantes et, si nécessaire, en accord avec le délégataire :
 - a. Les tarifs ne peuvent varier de plus de 10% en plus ou en moins par rapport aux tarifs existants
 - b. Les tarifs ne peuvent remettre en cause l'équilibre des délégations de service public
- 2/ Réalisation et gestion des emprunts dans la limite des autorisations d'emprunt du Comité et notamment opération de couverture de risque, ouverture et remboursement des lignes de trésorerie dans la limite votée par le Comité Syndical, placement des excédents de trésorerie respectant les règles de prudence
- 3/ Préparation, passation et signature des marchés d'assurance et toutes opérations s'y rapportant dans la limite des crédits inscrits au budget, y compris l'acceptation des indemnités de sinistre
- 4/ Création et suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat
- 5/ Intenter, au nom du syndicat, les actions en justice ou défendre le syndicat contre les actions intentées contre lui pour tous les contentieux liés aux marchés publics, au personnel et à la gestion de l'eau
- 7/ Préparation, passation et signature des marchés à procédure adaptée jusqu'à 100 000€

En application de l'article L.5211-10 du C.G.C.T., il sera rendu compte des décisions prises dans le cadre des ces délégations.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Donne délégation au Président pour les attributions telles que définies ci-dessus
- Autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.



N°2016/1/05

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRE : *titulaires et suppléants*

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA DECOUVERTE
(S.M.A.D.)**

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre, titulaires et suppléants. Il précise qu'il serait également souhaitable de nommer un suppléant à la Présidence.

A l'issue des votes, la **présidence** de la commission susvisée est assurée par **M. RAMOND**, avec pour **suppléant M. FABRE André**.

Membres titulaires

- 1^{ère} titulaire : Sylvie **BIBAL-DIOGO**
- 2^{ème} titulaire : Catherine **PINOL**
- 3^{ème} titulaire : Robert **HERNANDEZ**
- 4^{ème} titulaire : Eva **GERAUD**
- 5^{ème} titulaire : Christian **VEDEL**

Membres suppléants

- 1^{ère} suppléant : Bernard **GILABERT**
- 2^{ème} suppléant : Didier **SOMEN**
- 3^{ème} suppléant : Claire **FITA**
- 4^{ème} suppléant : Guillaume **CROS**
- 5^{ème} suppléant : Alain **ESPIÉ**



N°2018//05/06

OBJET : COMMISSION CULTURE ET COMMUNICATION

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de procéder à l'élection des membres de la Commission Culture et Communication dont le nombre n'est pas arrêté :

Il est donc proposé :

- Christophe **RAMOND**
- Sylvie **BIBAL-DIOGO**
- Eva **GERAUD**
- Bernard **GILABERT**
- Danièle **SCHMITT**
- Laurent **VANDENDRIESSCHE**

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la composition de la Commission Culture et Communication telle que définie ci-dessus qui pourra être élargie, en tant que de besoin, à d'autres intervenants (*élus et/ou extérieurs, professionnels*)
- Autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.



N°2018//05/07/

OBJET : COMMISSION DU PERSONNEL

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de procéder à l'élection des membres de la Commission du Personnel :

Il fait donc appel à candidatures :

- Christophe **RAMOND**
- Sylvie **BIBAL-DIOGO**
- Claire **FITA**
- Christian **VEDEL**

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA DECOUVERTE
(S.M.A.D.)**

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la composition de la Commission du Personnel telle que définie ci-dessus
- Autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.



N°2018//05/08

OBJET : COMMISSION FINANCES

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de procéder à l'élection des membres de la Commission du Personnel:

Il fait donc appel à candidatures :

- Christophe **RAMOND**
- Bernard **GILABERT**
- Didier **SOMEN**
- Claire **FITA**

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la composition de la Commission Finances telle que définie ci-dessus
- Autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.



N°2018//05/09/

OBJET : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE DEVELOPPEMENT

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public et de Développement chargée de l'ouverture des plis, de dresser la liste des candidats admis, d'analyser les offres et de donner un avis sur les propositions émises par les entreprises et de rédiger un rapport relatif aux propositions émises par ces dernières.

A l'issue des votes, la **présidence de la commission** susvisée est assurée par **M. Christophe RAMOND**

Membres titulaires

- 1^{ère} titulaire : Catherine **PINOL**
- 2^{ème} titulaire : Bernard **GILABERT**
- 3^{ème} titulaire : Didier **SOMEN**
- 4^{ème} titulaire : Sylvie **BIBAL-DIOGO**
- 5^{ème} titulaire : André **FABRE**

Membres suppléants

- 1^{er} suppléant : Guillaume **CROS**
- 2^{ème} suppléante : Elisabeth **CLAVERIE**
- 3^{ème} suppléant : Laurent **VANDENDRIESSCHE**
- 4^{ème} suppléant : Alain **ESPIÉ**
- 5^{ème} suppléant : Philippe **BRIANÇON**

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la composition ci-dessus de la Commission de Délégation de Service Public et de Développement
- Autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA DECOUVERTE
(S.M.A.D.)**

N°2018//05/10

OBJET : COMMISSION PATRIMONIALE

Monsieur le Président propose la mise en place de la commission chargée de gérer le patrimoine du S.M.A.D. composée des conseillers/conseillères du S.M.A.D. suivants :

- M. Christophe **RAMOND**
- Mme Catherine **PINOL**
- Mme Elisabeth **CLAVERIE**
- M. André **FABRE**
- M. Robert **HERNANDEZ**
- M. Didier **SOMEN**
- M. Christian **VEDEL**

Le Comité Syndical, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve la mise en place de la commission chargée de gérer le patrimoine du S.M.A.D. telle que définie ci-dessus,
- Autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.



N°2018/05/11

**OBJET : ATTRIBUTION D'INDEMNITE DE CONSEIL AU NOUVEAU COMPTABLE PUBLIC DU S.M.A.D.
- TRESORERIE CARMAUX – MONESTIES –PAMPELONNE,**

Suite au départ de Monsieur DESCLAUX, comptable public, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de demander le concours du receveur de la Trésorerie CARMAUX – MONESTIES – PAMPELONNE afin d'assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

Le Comité Syndical :

- vu l'article 97 de la loi N°82.2132 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions,
- vu le décret N° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- vu l'arrêt interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Et après délibération, décide :

- de demander le concours du receveur de la Trésorerie CARMAUX – MONESTIES – PAMPELONNE afin d'assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA DECOUVERTE
(S.M.A.D.)**

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Maryline MIELO, trésorière



2018/05//12

OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : PROJET DE PASSAGE D'UN MODE DE GESTION PARTAGÉ ENTRE ACTIVITÉ EN RÉGIE ET D.S.P. A UNE CONVENTION-CADRE REGROUPANT DIFFÉRENTS MODES DE GESTION DES ACTIVITÉS

Monsieur le Président indique que la Commission de Délégation de Service Public et le Comité Syndical réunis le 15 mars 2018 ont validé le synoptique de projet « REPENSER CAP'DECOUCVERTE » synthétisant les travaux des différents groupes de travail et commissions dans l'objectif d'entrer dans une nouvelle phase de déploiement du site.

Il est proposé au comité de syndical de se prononcer sur le passage d'un mode de gestion partagé entre activité en régie et DSP à une « convention cadre » regroupant les supports juridiques les mieux adaptés à la gestion de chaque activité de la manière suivante :

Vu la Délégation de Service en cours,
Vu les résultats de l'exploitation de ce service,
Vu la difficulté à justifier la compensation pour charges de service public,
Vu la difficulté à contrôler la gestion dans le cadre actuel,

ARTICLE 1 :

Il est décidé d'abandonner le modèle du recours systématique à la DSP pour la gestion de l'auberge, du parc de loisirs et du camping, et de conclure des contrats séparés ouvrant la possibilité, à des opérateurs de taille moindre, de répondre aux consultations. Ceci permettant également de renouveler plus rapidement l'activité sur le site de la Découverte lorsque celle-ci ne donne pas satisfaction en terme de qualité et d'attractivité.

ARTICLE 2 :

Pour la gestion de l'auberge, des activités de loisirs et du camping (activités actuellement opérées sous forme de DSP) et des studios de répétitions (activité actuellement opérée en régie), il est décidé de conclure des contrats, après mise en concurrence.

Il en sera de même pour l'ensemble des activités qui seront développées sur le site en partenariat avec des acteurs extérieurs partenaires du SMAD.

ARTICLE 3 :

Le S.M.A.D. se montrera exigeant sur la qualité, l'attractivité et l'originalité des prestations et produits, de manière à ce que les activités développées entrent en cohérence avec le nouveau projet de déploiement du site de Cap'Découverte.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est autorisé à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'établissement des conventions. Celles-ci seront approuvées par le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve le projet de passage d'un mode de gestion partagé entre activité en régie et D.S.P. à une convention-cadre telle que définie ci-dessus
- Autorise le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA DECOUVERTE
(S.M.A.D.)**

Avant de conclure, un point est fait sur les activités à la Maison de la Musique :

Jean-Philippe HAURAY indique qu'au printemps, et quasiment tous les ans, la Maison de la Musique est surtout dévolue aux jeunes des écoles.

De nombreuses écoles, de danse notamment, réalisent leur spectacle de fin d'année en juin.

Il signale la venue :

- **le 16 juillet, de l'orchestre de RADIO FRANCE OCCITANIE pour son concert intitulé « DOUCE FRANCE » dont une prestation avait eu lieu l'an dernier à Cap'Découverte.**
- **le 21 juillet, de l'ensemble vocal ENDIMIONE (spectacle baroque : cœur musical, arts plastiques...)**

M. VANDENDRIESSCHE insiste sur l'importance de la communication qui doit être faite pour tout spectacle comme cela avait été réalisé lors de la venue de Carolyn CARLSON l'an dernier.



L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 18H45.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé les membres présents.

Le Président et les membres du Comité Syndical